

## PRECAUTIONS ADDITIONNELLES

### PATIENT INFECTE PAR MRSA

Le diagnostic d'infection est sous la responsabilité du médecin en charge du patient et peut concerner les urines, les plaies, mais surtout **le site d'accès vasculaire** et plus rarement les poumons . A l'examen clinique, des signes d'infection sont mis en évidence, tels que :

- Site d'accès vasculaire → Douleur, rougeur, chaleur, œdème  
→ Ecoulement  
→ Température
- Plaies → Douleur, rougeur, chaleur, œdème  
→ Ecoulement purulent  
→ Température
- Urines → Douleurs mictionnelles  
→ Gêne dans la région du pubis  
→ Pollakiurie

Les « **Recommandations et procédures de prise en charge des patients porteurs de MRSA dans un établissement de soins aigus** » ont fait l'objet d'un document spécifique élaboré par l'Unité HPCI. Ce document est à disposition de tous les hôpitaux de soins aigus du canton de Vaud ([Site internet www.hpci.ch](http://www.hpci.ch)).

Les recommandations émises dans cette fiche technique visent à synthétiser les mesures à prendre vis-à-vis du patient hémodialysé infecté par MRSA, sachant que ce dernier est le plus souvent hospitalisé et bénéficie d'un traitement anti-infectieux associé à un traitement de décolonisation topique. En dehors du traitement de décolonisation topique traditionnel, une préparation pré-dialyse est proposée aussi longtemps que le patient est infecté, voir colonisé ([FT Hémodialyse chronique – MRSA colonisation : prise en charge](#)).

#### **Timing de prise en charge**

- Prévoir le patient en fin de journée.

#### **Transport du patient**

- Habiller le patient de vêtements de lit propres et lui demander de procéder à une désinfection hygiénique des mains par friction au moyen d'une solution hydro alcoolique.
- Si le patient est transporté en lit, revêtir le lit de draps propres.
- Au terme du transport, la personne ayant accompagné le patient procède à une désinfection des mains au moyen d'une solution hydro alcoolique. Elle n'a pas besoin de porter des gants, ni une blouse de protection.

#### **Placement du patient**

- Les patients infectés doivent être traités en chambre individuelle.

#### **Répartition du personnel**

- Le personnel prenant en charge un patient infecté par MRSA peut prendre en charge simultanément des patients non infectés, à condition que le patient soit traité en chambre individuelle et d'appliquer strictement les Précautions Standard Dialyse ([FT Hémodialyse chronique – Précautions Standard dialyse](#))

### **Tenue vestimentaire du personnel**

- Port d'une blouse de protection et de gants à usage unique pour tout contact avec le patient et son environnement direct.

### **Choix du générateur d'hémodialyse**

- Les patients infectés par MRSA peuvent être dialysés sur tous les générateurs, exceptés ceux réservés aux patients HBsAg positifs.

### **Retraitement du filtre d'hémodialyse**

- En cas d'usage multiple, les filtres d'hémodialyse utilisés chez les patients infectés par MRSA peuvent être retraités selon les règles en vigueur ([FT Hémodialyse chronique – entretien générateur](#))

### **Retraitement des dispositifs médicaux à usage multiple**

- Se référer à la fiche technique « Précautions Standard Dialyse » ([FT Hémodialyse chronique – Précautions Standard dialyse](#)).

### **Préparation antiseptique pré-dialyse du patient**

- **Type de préparation**
  - **Avant chaque séance d'hémodialyse**
    - **A l'hôpital ou à domicile**
      - Douche ou toilette corporelle avec un savon désinfectant à base de chlorhexidine
    - **A l'entrée du service**
      - Désinfection des mains au moyen d'une solution hydroalcoolique
- **Durée d'application de la préparation**
  - Aussi longtemps que le patient est infecté.
- **Suivi du patient infecté**
  - Selon le document « **Recommandations et procédures de prise en charge des patients porteurs de MRSA dans un établissement de soins aigus** » ([Site internet www.hpci.ch](http://www.hpci.ch))
- **Modalités d'application du savon antiseptique**
  - Mouiller soigneusement la peau
  - Laver tout le corps avec 10ml de solution en faisant mousser (insister au niveau des aisselles, des organes génitaux et du pli interfessier)
  - Laisser agir 3mn
  - Rincer abondamment

## **VALIDATION**

Ce document élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec les cellules régionales HPCI et les différents centres de dialyse du canton de Vaud, sous l'expertise du SMPH, CHUV a été révisé en mars 2008. Il est en vigueur dans les services de dialyse chronique du Canton de Vaud.